TRIBUNE LIBRE

L'effort de la ville de Lille

Contre la Tuberculose

M. Salengro, maire de Lille, conseiller général du Nord, écrit, au sujet de l'œuvre de la Ville de Lille dans la lutte contre la tuberculose, les lignes suivantes :

Combien de tuberculeux ? Cinq cent mille en France.

Par tuberculose combien de décès chaque année ? Quatre vingt dix mille.

A Lille le fléau est en recul.

Voyez plutôt les chiffres :

Nombre de décès : 1896 : neuf cent dix-neuf. 1906 : sept cent treize. 1926 : quatre cent soixante-quatorze.

Par quartiers : 1. Fives : 1896 : quatre-vingt-quinze ; 1906 : soixante-seize ; 1926 : soixante-treize.

2. Moulins : 1896 : cent-cinq ; 1906 : soixante-treize ; 1926 : cinquante-deux.

3. Wazemmes : 1896 : cent dix-sept ; 1906 : cent cinquante et un ; 1926 : cinquante-six.

TROIS DISPENSAIRES

Nos moyens de lutte ?

Sous les auspices de la Ligue du Nord, — œuvres privées, — trois dispensaires :

1. Le dispensaire central Emile Roux, ouvert en 1901 par le professeur Calmette, desservant, 25, boulevard Louis XIV, le faubourg d'Arras, Moulins, Fives, Saint-Maurice, Saint-Michel, Saint-Sauveur, Wazemmes ;

2. Le dispensaire Villemin, sous le patronage de l'Union des Femmes de France, rayonnant depuis 1922, boulevard Victor-Hugo n. 148 ter, sur la banlieue d'Esquermes, Esquermes, le faubourg des Postes, Wazemmes.

3. Le dispensaire Louise de Marillac, créé en 1920 par la Société de secours aux Blessés Militaires, prenant en charge, 18 bis, rue de la Barre, la banlieue d'Esquermes, Canteleu, Saint-André, Sainte-Catherine.

Dans ces dispensaires, la Ligue du Nord : 1. examine et suit les malades qui s'y rendent d'eux-mêmes ou qu'on y envoie ; 2. enquête sur chaque cas ; 3. lorsque le tuberculeux est « sanatoriable », transmet son dossier à la Préfecture.

LOIN DE CHEZ NOUS

Nos tuberculeux, comment les traitons-nous ?

A Berck, à Zuydcoote, nous envoyons nos tuberculeux ceseux et articulaires.

Vers des sanatoria appropriés, par les soins de la Préfecture, nous dirigeons nos tuberculeux pulmonaires curables. *En 1907 : cinquante-deux. Cette année : trois cents. Coût : sept cent vingt mille francs.*

UN SANATORIUM A RONCHIN

Mais le traitement en sanatorium dans le Centre ou le Midi n'est peut-être pas le plus efficace. Aussi avons-nous pensé qu'il était : 1. à la fois utile et possible de soigner le plus grand nombre sur place ; 2. nécessaire de recueillir nos « chroniques », ceux que l'on ne reprend ni dans les sanatoria, ni dans les hôpitaux, ni dans les hospices.

C'est ainsi que nous avons arrêté le projet suivant sur les instances conjuguées du Département et de la Ville, nos Hospices, le 18 décembre 1926, ont mis sur pied : création à Ronchin, rue Alexandre III, sur un terrain de sept hectares, d'un hôpital sanatorium.

Cet établissement comportera : 1° un service d'observation et de triage fixant les conditions de traitement : médical, médico-chirurgical, sanatorial ; 2° un service de traitement ou seront appliqués les derniers progrès de la thérapeutique : pneumothorax, thoracoplastie, injections intratrachéales ; 3° un service d'hospitalisation où trouveront l'abri que nous leur devons les tuberculeux non capables de bénéficier de la cure en sanatorium.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Contre la tuberculose, comment protégeons-nous l'enfance ?

Au cours de l'année scolaire 1924-1925, notre Service d'Inspection médicale a : 1. mensuré 12.421 enfants ; 2. signalé aux familles en vue d'un examen médical, 2.002 ; 3. opéré à domicile 3.337 visites ; 4. conduit aux bains ou aux douches 8.263 garçons et filles. L'an dernier, nous avons distribué plus de 15.000 francs d'huile de foie de morue et de glycérophosphate de chaux.

Créé en 1921, le premier en France, notre Service d'Education physique, par les soins de ses sept professeurs, donne : 1. chaque semaine, dans chaque école, une leçon d'une heure ; 2. quatre fois par semaine, des cours post-scolaires gratuits groupant six cents jeunes gens et jeunes filles. Nous mettons à sa disposition : 1. six terrains de jeux dont trois groupent à eux seuls quarante-deux mille mètres carrés ; 2. la piscine de nos bains, boulevard de la Liberté, où il apprend la natation à deux mille garçons, quinze cents filles, choisis, de dix à treize ans, en nos écoles.

Porte de Douai, près de la perche du tir à l'arc, nous poserons au printemps, la première pierre de l'école de plein air, — coût : trois millions, — où nous traiterons quatre cents enfants débiles.

Nos Camps de Vacances groupaient, en 1925, quinze cent trois garçons, neuf cent quarante et une filles. Nos Camps du jeudi hébriaient en 1926 trois mille soixante enfants, six cent seize de plus. De juillet à octobre, dans le parc du château de Marquette, notre colonie Henri Ghesquière, sous le régime de l'internat, en reçut deux cent soixante-dix.

Enfin, aux colonies de vacances, en 1926, nous avons envoyé trois cent quarante-cinq enfants, répartis entre les centres ci-contre : 1. Camiers, où le Ministère de l'Hygiène a acheté le camp anglais au-delà d'Etaples ; 2. Saint-Jans Cappel, dans le parc et la villa dominant Bailleul ; 3. Trélon, au château de la Huda, en pleine Suisse du Nord ; 4. Wormhoudt, propriété du Ministère de l'Hygiène ; 5. Zuydcoote, le plus vaste, le mieux compris des sanatoriums marins.

Aussi voyez la progression de nos dépenses. *En 1887, la Caisse des Ecoles contait à la ville, chiffre ronds, cinquante-cinq mille francs. Cette année, nous lui aurons donné un million six cent cinquante mille.*

CONTRE LE BACILLE

Contre la tuberculose, comment protégeons-nous notre population :

En 1925, sur sept cent soixante désinfections de locaux occupés par des personnes atteintes de maladies contagieuses, nos services en opèrent trois cent soixante-dix dans des logements de tuberculeux.

Si nous ne manquons pas de procéder, soit après départ, soit après décès, à la désinfection de pièces qu'habitèrent des tuberculeux, nous entendons faire plus encore. *Rue Maravat, nous inaugurerons au printemps notre station de désinfection, — coût : un million — station modèle comportant cinq étuves. Nous y joignons des appareils de buanderie lavant le linge des contagieux.*

POUR PLUS D'HYGIÈNE

Nous avons acheté et remis en état les « Bains Lillois ». Coût : quinze cent mille francs. Nous avons construit les bains Maracci. Coût : un million. Ainsi nous comptons quatre établissements de bains, quatre cent trois cabines.

En 1926, les bains Maracci n'étant pas encore ouverts, les bains du boulevard de la Liberté, des rues Dupuytren, des Sarrazins, ont enregistré deux cent soixante-quinze mille quatre cent treize entrées.

Tenaces, nous poursuivons l'assainissement.

Par application de la loi du 1. juillet 1912, en 1925, nous mettions en état sept voies privées, demandions la mise en état de neuf, poursuivions la mise en état de dix-huit.

Continuant l'œuvre de Gustave Delory : 1. nous transformons Saint-Sauveur ; 2. au terme de durs travaux et de lourdes dépenses, entre les halles Saint-Martin et le mont des Bateliers, nous supprimerons la Basse-Deûle. Là où règne le cloaque, rameneront la lumière et la vie.

GUERRE AU TAUDIS

La tuberculose se pro[illegible] avant tout par le taudis.

Aussi notre Bureau d'Hygiène entend-il faire cesser les causes d'insalubrité des immeubles. En 1925, il établit à cet effet six cent cinquante-quatre rapports, après avis des Commissions Sanitaires, prit trois cent

L'acte de banditisme à Douai

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le polonais Stanisla Pawlowski, 40 ans, rue Ambroise Thomas, au coron de la Clochette, avait été assassiné à coups de hache par Ouali qui ensuite, après l'avoir dévalisé avait jeté le malheureux dans la Scarpe.

Le misérable avait confié ce tragique secret à sa maîtresse.

Une tentative d'assassinat

Il lui avait dit aussi, quinze jours plus tard, que le 18 décembre, il avait attaqué dans les mêmes circonstances, au chemin du Bouchard, à Frais-Marais, M. Adolphe Delannoy 46 ans, journalier, à Anhiers et l'avait dépouillé d'une somme de 125 francs.

On sait que fort heureusement M. Delannoy n'avait [illegible] été mortellement atteint.

Le troisième acheteur

Pour en revenir à Mme Albert, la septuagénaire avait déclaré que la semaine dernière trois individus étaient venus marchander des chaussettes. Parmi eux se trouvaient, a-t-elle dit, ses deux agresseurs, mais quel était le troisième acheteur de la semaine précédente ?

Il s'est fait connaître. C'est aussi un arabe, mais qui n'est pour rien dans le drame de la rue des Ferronniers. Il se nomme Ben Soltane, interrogé par les gendarmes, après avoir été mis en présence de la vieille commerçante, qui le reconnut. Ben Soltane a déclaré que ses deux correligionnaires, Ouali et Boukra lui avaient proposé de l'associer à leur forfait mais il refusa.

Voilà donc bien identifiés les deux bandits de la rue des Ferronniers.

Ecrouée

La femme Massemin après les avoir dénoncés à la gendarmerie a été conduite au Parquet où devant M. Vieillard, commissaire de police, elle a renouvelé ses déclarations à M. Dorel, substitut. En fin de compte, le rôle de la maîtresse d'Ouali, n'étant pas encore complètement éclairci dans cette affaire, le magistrat l'a mise sous mandat de dépôt.

Marguerite Massemin a été écrouée à la maison d'arrêt de Cuincy en attendant que Ouali et Boukra viennent l'y rejoindre. Ce qui ne saurait tarder.

R. J.

Mystérieuse noyade à Wambrechies

LE PERMIS D'INHUMER A ÉTÉ REFUSÉ

Dans la soirée d'hier, le parquet de Lille était avisé que dans le courant de l'après-midi, on avait retiré du canal de [illegible] Deûle à Wambrechies, le cadavre d'un homme habitant Lille et qui a été reconnu par sa famille.

Le docteur appelé à faire les constatations médico-légales a relevé que le défunt portait quelques ecchymoses à la face et refusa le permis d'inhumer.

M. Glorian, juge d'instruction, fut commis pour ouvrir une instruction et charrea M. le docteur Muller, de procéder à l'autopsie du cadavre.

Cette opération aura lieu aujourd'hui à la morgue de Wambrechies où le noyé a été déposé.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il ne semble pas que l'on se trouve en présence d'un crime. On suppose plutôt qu'il s'agit d'un suicide pour des raisons intimes.

De son côté, la gendarmerie de La Madeleine, procède à une enquête.

La scène sanglante de la rue du Bourdeau à Lille

LES DEUX POLONAIS MEURTRIERS SONT RENVOYES DEVANT LES ASSISES

On se rappelle la scène sanglante qui se déroula dans la nuit du 11 au 12 septembre 1927, dans la rue du Bourdeau, à Lille, où, au cours d'une rixe, un Polonais nommé Boleslas Pieljzak, 33 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Sébastopol, 40, fut lardé de vingt-deux coups de couteau, dont six étaient mortels.

Une enquête habilement menée par MM. Coissard, chef de la sûreté ; Christol, commissaire de police et Piacentini, officier de paix, permit de découvrir les meurtriers, qui furent arrêtés quelques jours plus tard.

Il s'agissait des nommés Joseph Rananowski, 42 ans, manœuvre, rue Philadelphie, 83, à Lille, et Thomas Augustyniack, 33 ans, domicilié rue Mahieu, 2.

M. Héneut, juge d'instruction, qui fut chargé d'instruire cette affaire, vient de clore son rapport et a renvoyé les deux meurtriers devant la Chambre des mises en accusation.

cinquante-deux arrêtés d'injonction, pour infractions aux dits arrêtés, dressa deux cent sept contraventions.

Pareillement examine-t-il avec le plus grand soin les plans des constructions nouvelles. En 1925, sur deux cent quatre-vingt-neuf demandes en autorisation de bâtir, pour infractions au règlement sanitaire il en refusa dix-neuf. Sur trente-quatre demandes d'autorisation de construire en bois, pour les mêmes raisons, il en écarta trois. Sur cent-seize demandes d'installation de fosses septiques, pour les mêmes raisons il en repoussa cinq.

Dans la voie de la consfruction nous montrons, nous-mêmes, l'exemple.

Grâce à notre intervention, le Bureau de Bienfaisance, en 1924, a construit aux Bois-Blancs vingt-huit maisons, abritant, depuis le 1er janvier 1925, vingt-huit ménages, groupant ensemble cent-douze enfants. Coût, chiffres ronds : neuf cent quarante mille francs.

Nous venons de céder gratuitement, — et de décider de prendre à notre charge les frais de voirie, — huit mille mètres carrés, rues de Madagascar et de Russie, en vue de la consfruction de cinquante-quatre maisons par l'Union Départementale des Mutilés, Réformés, Veuves de Guerre.

Dans la mesure de ses disponibilités financières, notre Office Municipal construit d'autre part le maximum de logements salubres.

En 1924, il inaugurait à Fives et aux Bois-Blancs cent cinquante-quatre logements. Coût : cinq millions cinq cent mille francs.

A Saint-Sauveur, il inaugurera l'an prochain huit pavillons, cent soixante-sept logements, quatre cents chambres. Coût : sept millions.

Faubourg des Postes, il commencera en même temps deux cent soixante-seize maisons, trois cent quatre-vingt-seize logements. Coût : seize millions.

Soit sept cent dix-sept logements pour une dépense globale de vingt-huit millions cinq cent mille francs.

LA GUERRE SAINTE

Au terme de ce trop long article, je m'en voudrais si je ne rendais plus particulièrement hommage à deux hommes qui, sur des plans différents menèrent la lutte contre le fléau : 1. notre regretté docteur Verhaeghe, trop tôt ravi à notre Ville, à nos œuvres ; 2. M. Louis Hudelo, préfet, dont par delà le fracas des querelles politiques nous sommes unanimes à penser qu'il honore notre Nord.

Je manquerais pareillement à mon devoir si je ne saluais tous ceux qui [illegible] notre ville, de près ou de loin, de quelque milieu qu'ils soient, depuis cinq semaines vendent ou achètent le timbre du Comité de Défense contre la Tuberculose. On me permettra lui particulièrement de citer les trompettes de commerçants qui, à notre appel, d'un grand cœur, nous prêtèrent un concours efficace.

Et, puisque l'occasion m'en est offerte, on ne m'en voudra pas de souligner ma gratitude aux organisations [illegible] comme un syndicat que je connais qui versé [illegible] cents francs qui, « avec la satisfaction du devoir accompli », suivant l'expression de M. Charles Quintin, « ont bien mérité de l'humanité tout entière ».

A la prudence alliant l'audace, nous autres, nous poursuivons notre tâche faisant nôtre la formule de Jack London : « Concevoir sans réaliser : pas de pire faiblesse ! »

Roger SALENGRO,
Maire de Lille,
Conseiller Général du Nord.

Le nouvel Hôtel de Ville d'Armentières

Le nouvel Hôtel de Ville qui, ainsi que son Beffroi, est sur le point d'être terminé On pense qu'il sera inauguré en Mai ou Juin 1928

Les autonomistes alsaciens arrêtés ont été écroués à Mulhouse

Samedi matin, de bonne heure, quatre des douze autonomistes arrêtés vendredi ont quitté Strasbourg pour être transférés à Mulhouse

Un deuxième et un troisième convois partiront aujourd'hui et demain lundi.

COMMENT FURENT OPÉRÉES LES ARRESTATIONS

Les opérations policières ont été dirigées par M. Sébille, directeur des services de police d'Alsace et de Lorraine. Quelques inculpés formulèrent des protestations. Mme Fasshauer, née Agnès Eggemann, arrêtée en même temps que l'abbé, son beau-frère, au 10 de la rue Joseph-Guerber, a été autorisée à écrire à ses parents pour les charger de la garde de son enfant.

Paul Schall, le rédacteur à la « Zukunft », dut être lié et porté presque jusqu'à la prison.

Schlegel se montra fort étonné qu'on eût osé l'arrêter, et prétendit devant les policiers qu' « en défendant l'autonomie, il défendait l'Alsace et la France ».

Une autre arrestation ne manquera pas, dit-on, d'avoir une grosse répercussion : c'est celle de l'ancien pasteur Heil, auteur d'articles violemment antifrançais, qui, chaque semaine, passent dans la « Frankfurter Zeitung ».

On croit savoir que de nouvelles arrestations auront lieu très prochainement.

CORRESPONDANCE DÉTRUITE

Au cours de la perquisition dont l'abbé Haegy fut l'objet, les magistrats s'étonnèrent de trouver une correspondance soigneusement classée, mais qui s'arrêtait à la fin de 1922.

On demanda au directeur du « Kurier » s'il n'avait plus depuis cette époque, reçu de lettres. Il répondit : « Je les ai détruites. C'est mon droit ».

LA VENTE D'UN JOURNAL INTERDITE

On annonce que la vente et la distribution du journal intitulé « Elsass Lothringische Mitteilungen » ont été interdites sur tout le territoire français.

Terribles explosions

UNE FABRIQUE D'EXPLOSIFS DÉTRUITE EN BELGIQUE. ON COMPTE NEUF VICTIMES

Une terrible explosion a détruit complètement la fabrique d'explosifs de Lanaeken, près de Tongre (Belgique). Sur 9 ouvriers qui se trouvaient dans les ateliers au moment de la catastrophe, 5 ont été retirés morts. Les 4 autres ainsi que le directeur, sont considérés comme perdus.

UN OUVRIER TUÉ, UN AUTRE GRIÈVEMENT BLESSÉ A L'USINE DE ROUSIES PRÈS DE MAUBEUGE

Hier après-midi, vers 13 h. 45, trois ouvriers de l'usine de l'air liquide, à Rousies, étaient occupés à charger sur un wagon, des tubes d'oxygène. Soudain, alors qu'ils s'apprêtaient à transporter un de ces tubes. Celui-ci fit explosion.

La force de la déflagration fut telle que l'un des ouvriers appelé Gaston Ducharneux, âgé de 32 ans, demeurant à Rousies, fut horriblement déchiqueté

La tête fut réduite en bouillie ; la jambe gauche fut arrachée et la jambe droite sectionnée à la hauteur du genou. Son camarade Hurel Charles fut grièvement blessé aux jambes et dut être transporté d'urgence à l'Hospice de Maubeuge. Quant au troisième, un italien du nom de Jiacobbi Angelo, demeurant à Ferrière-la-Grande, il fut projeté par l'explosion à plusieurs mètres de là. Il n'eut aucun mal.

Le toit du wagon fut entièrement arraché, de même que le toit du hangar sous lequel se passait la scène. On retrouva à 150 mètres du lieu de l'accident des éclats du tube ainsi qu'un pied de l'ouvrier Ducharneux.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les causes de cet accident qui, on le devine, a jeté la consternation dans l'usine.

UN MARI NE PEUT PAS OBLIGER SA FEMME DE VIVRE AVEC SA BELLE-MÈRE

Une femme mariée a-t-elle le droit d'exiger de son mari un domicile distinct de celui de ses beaux-parents quand elle ne s'entend pas avec eux ? La quatrième chambre civile de la Seine s'est prononcée, hier, pour l'affirmative.

Une jeune femme, Mme Landois, avait abandonné le domicile conjugal parce qu'elle ne pouvait supporter le caractère de sa belle-mère. Le mari, qui, pour motiver son refus de quitter ses parents, avait intenté la crise du logement, demanda le divorce.

Le tribunal, après plaidoirie de Mes Gunsard et Pithon, le déboute de sa demande par les attendus suivants :

« Attendu que l'essence du mariage a été de tout temps que l'homme doit quitter son père et sa mère pour s'unir à sa femme ; que la prétention du mari, en présence d'une impossibilité morale d'habitation commune, de prétendre demeurer avec ses parents et de ne pas donner à sa femme un domicile conforme à ses facultés et à son état, constitue un manquement grave aux obligations de l'article 214 du code civil. »

Par contre, le tribunal a prononcé la séparation de corps que réclamait la femme.

Une grave collision de trains

Une collision s'est produite à l'intérieur de Chicago entre deux trains.

Trois voitures du train tamponneur se sont renversées et ont été démolies. Il y a encore des voyageurs sous les décombres. Les sauveteurs procèdent à leur difficile travail à l'aide de torchettes à acétylène.

UNE FEMME ET SON FILS DISPARUS A ROUBAIX

Mme Marguerite Salyn, épouse Louis Peux, âgée de 26 ans, a quitté le domicile conjugal, emmenant son petit garçon âgé de 7 ans, le jeudi 29 courant.

Signalement : taille, 1 m. 57, cheveux châtains front proéminent, visage ovale, teint légèrement coloré. Elle était vêtue d'un manteau noir, avec col fourrure noire, chaussures jaunes, nue tête.

Signalement du petit garçon : visage allongé, yeux bleus, vêtements bleu marine, souliers jaunes, chaussettes jaunes, casquette grise.

L'ASSASSINAT DU DOCKER BOENS A DUNKERQUE

Par le ministère de Me Ringot, huissier, les témoins de cette affaire viennent d'être convoqués. Ce sont : M. le docteur Ruyssen, médecin légiste ; MM. Bouguet, commissaire de police ; Doyen, inspecteur de la Sûreté ; M. Boens, le père de la victime ; Posset, cabaretier, rue Saint-Jean Delmotte ; David, débitant quai de la Citadelle ; Goez, de Coudekerque-Branche ; Werhem, cabaretier à Rosendaël ; Vandecastel, docker à Rosendael ; Georges Vermersch, contremaître de port ; Villers, docker, rue Gambetta ; Boudry, rue du Moulin à Poudre ; Lambrecht, débitant, rue Sainte-Barbe ; Jolly Fernand, rue du Quartier Neuf ; la jeune dame Debraque pour laquelle Beyens aurait tué Boens ; Mme Mormontyn Malvina, débitante du café « O 20 100 0 » ; la jeune Marie Devulaer ; Mme Lelièvre-Roosebèke, débitante, rue du Maréchal Joffre.

A noter que M. Boens père s'est constitué partie civile, c'est à ce titre qu'il assistera aux débats comme témoin.

COLLISION ENTRE AUTO ET MOTO A LAON

L'autre soir, vers 17 heures, une auto conduite par M. Bercq Victor, demeurant à Louvres (Seine-et-Oise) et un motocycliste M. Drouhin, propriétaire à Barenton-Bugny sont entrés en collision à l'angle du nouveau pont et de la rue de Chembry. M. Brouhin qui avait la cuisse cassée fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Laon par les soins de M. Baron et dans son auto.

Malgré les soins dont il fut entouré, M. Drouhin expira dans la nuit de vendredi à samedi des suites d'hémorragie interne.

En cette pénible circonstance nous présentons nos condoléances à sa famille.

Pour la vente de la bière

Le Syndicat des Cabaretiers de Lille et banlieue nous communique qu'une erreur s'est glissée dans la circulaire qu'il a envoyée à ses membres, le 26 décembre 1927.

La partie en gras ci-dessous est la phrase rétablie dans son intégralité.

« Seule la vente de la bière est visée, à l'exclusion de toute autre boisson.

En conséquence, les débitants sont [illegible] d'indiquer sur un tableau apparent, c'est-à-d[illegible] pouvant être facilement consulté par le consommateur : 1° la densité de la bière du Nord vendue dans leur établissement.

Cette densité sera celle qui vous sera indiquée à vous-même par votre fournisseur. Elle sur facture soit par une étiquette apposée sur les fûts ; en cas d'absence d'indications contestées de la part de votre fournisseur, vous aurez soin de le lui exiger à chaque livraison, au besoin par lettre recommandée, pour dégager, la cas échéant, votre responsabilité.

L'affaire d'escroquerie à la publicité à Arras

UNE PLAINTE DES PUPILLES DE LA NATION

Nous avons relaté dans les détails l'importante affaire d'escroquerie à la publicité dans laquelle se trouvait mêlé le sieur Oscar Chrétien, dit René, âgé de 27 ans, originaire d'Hallines (Pas-de-Calais), qui se rendait chez différents commerçants de la ville d'Arras à l'effet de solliciter leur inscription au « Guide des Commerçants » moyennant un tarif de 10 à 50 francs, payable d'avance. Chrétien ne semblait pas avoir eu l'idée de cette façon d'exploiter la crédulité des honnêtes commerçants, et l'escroc signala qu'il fut ainsi mis sur le chemin de cette affaire par un certain Blumenthal, demeurant à Lens, rue de Strasbourg un soi-disant publiciste, qui se vit l'objet d'une plainte d'une dame Berquier, opticienne, rue aux Ours. En effet, cette personne avait versé à l'avance une somme de 150 francs pour une annonce à faire paraître dans un horaire de chemin de fer, lequel horaire avait été retardé par suite de circonstances toutes matérielles. M. Sy, imprimeur, chargé de l'impression, avait reçu des « bons à tirer » de certains clients mais d'autres retardataires n'avaient pas répondu et il fut impossible de sortir l'horaire-réclame.

UNE PLAINTE IMPORTANTE

Une nouvelle plainte plus importante vient d'être adressée à M. Marteau, l'actif commissaire de police d'Arras, contre Blumenthal, déjà titulaire de deux condamnations pour escroquerie et abus de confiance. M. Thuilliez, secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, justement ému de l'emploi du vocable de « Pupille de la Nation » apposé sur un programme de la Fête fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui eut lieu à Arras en août dernier, s'est plaint de ce que le montant de la vente du programme qui devait être intégralement affecté au profit des Pupilles de la Nation, comme l'enregistrait le texte même du dit programme, ne lui avait pas encore été versé. Blumenthal avait fait imprimer chez M. Sy, imprimeur, rue Méautens, 2.000 programmes qu'il avait payés 1.500 francs. Le produit de cette vente était destiné aux Pupilles de la Nation. Le bénéfice effectué sur les réclames parues dans le programme devait échoir à celui qui en avait eu l'initiative. Or, ce programme comportait 43 réclames diverses que Blumenthal avait fait payer 75 francs l'une, ce qui lui rapporte la somme de 3.225 francs. La vente des dits programmes fut confiée à M. Coppens, dépositaire général de journaux, rue Saint-Aubert, qui se chargea de l'opération moyennant un bénéfice de 0 fr. 25. Sur les 2.000 exemplaires sortis de l'impression, 1.173 furent vendus à 1 franc l'un. La recette fut donc fructueuse, elle rapporta donc frais de vente déduits, soit 293 fr. 25, la somme de 879 fr. 75 qui devait être versée à l'Office des Pupilles de la Nation. Mais Blumenthal empoche le tout. C'est donc sur cette façon peu honnête d'opérer que Blumenthal aura à répondre sur la plainte de M. Thuilliez. On se souvient qu'un programme officiel avait été exclusivement édité et que c'est le jour même de la fête que les autorités locales tolérèrent la vente de celui qui devait être une source de produits illicites à un escroc qui détourna à son profit une somme destinée à une œuvre du plus haut intérêt. Cette affaire mérite certes que la justice intervienne et que bientôt cessent ces façons d'opérer de chevaliers d'industrie qui n'ont pas honte de se servir des œuvres les plus dignes pour assouvir leur indigne exploitation de la crédulité d'autrui et leur soif d'argent.

Le drame mystérieux de Feignies

LE FORGERON A-T-IL VOULU PENDRE SES DEUX FILLETTES ?

Nous recevons de Paris l'information suivante :

Le docteur Paul, médecin-légiste, a été chargé par M. Brack, juge d'instruction, d'examiner les petites Hubert, Huguette, 6 ans et Ginette, 5 ans que leur père le forgeron Raoul Hubert, est accusé d'avoir voulu se débarrasser d'elles en les pendant.

Le médecin-légiste n'a pas encore pu remettre son rapport d'expertise au juge, mais il est certain que les enfants portent des traces de strangulation au cou.

M. Brack a envoyé une commission rogatoire à Feignies (Nord) afin que fussent recueillis des renseignements sur les tentatives de pendaison dont auraient été victimes les fillettes et qui auraient eu pour théâtre cette ville alors que les enfants l'habitaient ainsi que leur grand'-mère.

D'autre part, il est probable que Raoul Hubert alcoolique, devra être examiné par un médecin aliéniste.

Vol d'un diamant rose à Lille

C'est d'un diamant de vitrier qu'il s'agit, qui a été dérobé hier vers 9 h. 30, dans un immeuble situé square Dutilleul, 1, au préjudice de M. Henri Mulier, 43 ans, ouvrier mitroitier demeurant 28, rue de la Chaude Rivière.

Le diamant, qui est rose, est monté sur de l'ébène et a une valeur de 400 francs.

M. Mathis, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

DOUBLE ARRESTATION A GRAVELINES

Les gendarmes de la brigade de Gravelines ont trouvé errant misérablement rue de Dunkerque, deux individus qu'ils ont immédiatement interrogé.

Les interpellés ont fait connaître qu'ils se trouvaient sans ressources et sans domicile fixe.

Le premier, Alfred Lefebvre, 28 ans, dont la femme l'avait abandonné avec ses deux enfants, cherchait du travail et demandait aux mairies, un asile de nuit ; le second, Albert-Georges Maillard, 28 ans, dont l'engagement dans l'armée fut résilié par suite d'inconduite ont été arrêtés et déférés au Parquet de Dunkerque qui les a fait immédiatement écrouer sous l'inculpation de vagabondage.

APRÈS LE TAMPONNEMENT DE CAFFIERS

Nous avons pris à l'hôpital, des nouvelles de M. Abel Bertrand, qui eut, nous l'avons dit, les deux jambes brisées au cours du tamponnement de Caffiers.

L'état du chef de district est aussi satisfaisant que possible. Il a reçu la visite de M. Dantry, ingénieur en chef de la voie, qui lui a souhaité un prompt rétablissement.

LE DRAME DU FORT NIEULON A CALAIS

M. Manouvrier, commissaire de police, a poursuivi hier, son enquête au sujet du drame du Fort Nieulon. Il a notamment interrogé le petit Raymond Cuvelier, auteur involontaire du terrible accident, qui coûta la vie à son frère.

Celui-ci lui déclara, en reprenant les détails que nous avons publiés hier, qu'il avait voulu tirer sur un calendrier accroché au mur de la chambre. C'est lui qui arma le chien du fusil laissé sur le lit par le malheureux père. Son jeune frère se trouvait monté sur une chaise et c'est ainsi que l'arme trop lourde pour son faible bras, ayant dévié, la charge atteignit l'enfant en pleine tête.

GRAVE ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE A LONDRES

On signale une recrudescence de l'épidémie de rougeole enregistrée récemment dans le Comté de Londres.

A l'heure actuelle plus d'un millier d'enfants atteints de cette maladie ont été transportés dans les hôpitaux et le nombre de décès enregistrés rien qu'à Londres au cours des trente derniers jours a été de 82. Les autorités médicales sont d'opinion que cette épidémie atteindra son point culminant dans le courant du mois de février.

LES BOISSONS EMPOISONNÉES

On mande de Winnipeg que [illegible] personnes ont trouvé la mort à la suite de l'absorption de boissons frelatées.

Le scandale du "Temple du plaisir" à Boulogne-sur-Mer

GABRIEL HURET A DÉCIDÉ D'INTERJETER APPEL

Nous apprenons que, malgré les conseils qui lui avaient été donnés, Gabriel Huret, l'armateur boulonnais ayant récemment comparu devant le tribunal correctionnel de Boulogne, relativement au triste scandale de la rue du Pont-de-Service, a décidé d'interjeter appel près la Cour de Douai. La demande fut formulée jeudi dernier. Un avocat du barreau de Douai, le défendra.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
Le Premier apprécié Toujours le Meilleur

LILLE

Où aller aujourd'hui ?

BOURSE AUX TIMBRES. — De 9 à 12 h. Place Rihour 13.

FOIRE D'HIVER. — Boulevard de la Liberté. Nombreuses attractions.

SPORTS ET SPECTACLES. — Voir les rubriques spéciales.

NOUVELLES DU FLANEUR

Réveillon de Nouvel-An

Il est moins suivi, moins couru, certes, que celui de Noël !... Tout de même, il conserve une certaine ampleur, s'avère comme une sorte de prolongement de joyeux drilles qui ne veulent décidément pas « dételer ».

Dans l'esprit de ces braves gens, il convient de bien commencer l'an nouveau.

Cet an nouveau, que nous apporte-t-il ?... joies ou peines ?... L'un et l'autre, il n'en faut pas douter, car la vie est ainsi faite que les jours heureux y côtoient les jours mauvais.

Pourtant, l'an nouveau c'est la porte ouverte sur « l'espérance »,

Or, otez l'espérance du monde, et le monde s'effondre, et la vie apparaît sans but. « L'espérance » est le bien suprême, elle est ancrée par un dieu bienfaisant au cœur de l'homme. C'est elle qui a fait la grandeur de l'humanité vers un mieux être toujours désiré meilleur, et en conséquence vers le progrès.

Evidemment, nos joyeux réveillonneurs sentent tout cela confusément. Au milieu d'un bon souper, entre les huîtres et le poulet ou la dinde truffée, ce n'est pas l'heure de philosopher. Pour les Modernes du moins, car les Anciens philosophes de l'antiquité s'accommodaient fort bien de dîners assaisonnés de thèses philosophiques et de discussions littéraires.

Mais les temps sont changés. A l'heure actuelle, en ces temps où la fée électricité a transformé la vie en une sorte d'entreprise industrielle fiévreuse où chacun « boulonne » sans arrêt pour gagner son bifteack, l'heure dudit bifteack est devenue une chose sacro-sainte où chacun s'efforce de se détendre en oubliant le « boulo » quotidien.

En un banquet moderne, il ne s'agit plus que de bien manger tranquillement en se récréant et de bien digérer. Soyez certains que nos bons réveillonneurs lillois, avec le souci de bien commencer l'année, n'ont pas eu d'autre ambition. Et qui, vraiment, saurait les en blâmer.

Vive le Réveillon du Nouvel An et vive l'an neuf, ses joies et ses plaisirs honnêtes !

G. GRATIGNE

Luxe et Economie

Si vous voulez être élégant à bon compte, habillez-vous aux Grands Magasins « FASHIONABLE », 89, boulevard de la Liberté, à LILLE, succursale à VALENCIENNES, 7, avenue du Sénateur-Girard).

Avant inventaire « FASHIONABLE » organise dans un but de réclame, une vente sensationnelle. (Voir annonce en dernière page).

AU FEU !

Samedi, vers 7 h. 25, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de Roubaix, 33, dans le magasin de M. Otto Lévy.

Les sapeurs-pompiers, alertés, éteignirent rapidement le feu. On évalue les dégâts à plusieurs milliers de francs.

VOUS QUI TOUSSEZ

vous ne tousserez plus si vous usez du

Sirop Sainte-Barbe

(Voir notre annonce en 2e page)

14208

PETITES NOUVELLES

A l'église. — Tandis que Mme Leroy, née Jeanne Blazin, 46 ans, demeurant 68, quai de la Basse-Deûle, se confessait à l'église N.-D. de la Treille, vers 17 h. 30, un filou lui subtilisa son sac à main renfermant une somme de 75 fr., qu'elle avait déposé sur une chaise.

Une collision. — Hier, vers 10 h. 45, une collision s'est produite rue Anatole-France, entre l'auto pilotée par le chauffeur Ernest Sainquentin, demeurant rue Belle-Vue, cité Degraeve, à Lille et celle de M. Jean Praie, rue Inkerman, 45. Les dégâts sont purement matériels.

Pour la correctionnelle. — La batelière Sotange Verley qui, dans la nuit de Noël, avait commis plusieurs soustractions frauduleuses au préjudice d'un épicier, a été renvoyée par M. Hénau, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel.

Hors de France. — Alexandre Demydas, 23 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté et déféré au Parquet pour infraction à un arrêté d'expulsion.

La serviette de l'écolier. — Dans la salle des Pas-Perdus de la gare, on a volé la serviette du jeune Edmond Briche, 13 ans, demeurant à Santes.

Un vol au camion. — Un coupon de toile provenant de la maison Fauchille, rue de Paris, 84, a été soustrait sur le véhicule de M. Romain Govaere, camionneur, place Guy Dampierre, 1, qui stationnait rue du Molinel.

Une chute. — Mme Madeleine Mallet, 40 ans, ménagère, place Deliot, 8, a fait une chute rue Léon-Gambetta et s'est contusionné la jambe gauche. La blessée a été admise à l'Hôpital de la Charité.

Malade sur la rue. — Le nommé Georges Marceau, 29 ans, sans domicile fixe, est tombé malade rue d'Esquermes. Il a été conduit à l'Hôpital de la Charité

Accident de moto. — Le motocycliste Bernard Henf, 27